

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 19 MAI 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le mardi 19 mai, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Claude Faucher, Maire, se sont réunis, en salle des fêtes, les membres du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas, régulièrement convoqués, le vendredi 15 avril deux-mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Date de la convocation : 15 mai 2026

Membres élus : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Présents : Beaumel Christiane, Boyer David, Chanial Eric, Faucher Claude, Grange Béatrice, Jallat Bernard, Lailheugue Blandine, Madinier Georges, Mugnier Marie-Laure, Soulier Virginie,
Représenté : Granouillet Fabrice pouvoir à Grange B.
Absent non représenté :

Secrétaire de séance : Blandine Lailheugue

n° 2026-56

Objet : Autorisation à signer le projet de convention avec le comité d'organisation de la France en Courant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- la demande du Comité d'organisation de la France en courant, course pédestre en relais sur les routes de France que Saint-Paul de Tartas soit ville de demi-étape et accueille le lundi 27 juillet la 9^{ème} étape du 37^E tour de France reliant le Pouzin (07) à Saint-Alban sur Limagnole (48) d'une distance de 188 Km,
- la demande de mise à disposition sur la place de l'Eglise d'un emplacement équipé d'une prise électrique pour l'installation d'une arche d'arrivée et de départ (8*8m), le branchement de la sono, le stationnement de 8 à 10 véhicules
- la demande de mise à disposition pour la matinée (8h à 14h00) de la salle des fêtes avec sanitaire pour permettre aux coureurs de se reposer avant de rejoindre la Ville-étape,
- l'arrivée des coureurs du matin prévue entre 10h15 et 12h00, le départ des coureurs de l'après-midi à 11h30
- la possibilité d'offrir fruits et rafraichissements (pas d'obligation),
- la possibilité de prise de douches (offertes) au Camping municipal pour les relayeurs qui le souhaiteraient,
- la couverture assurancielle du comité des dommages pouvant résulter des activités dans les locaux et espaces mis à disposition,
- la latitude laissée à la Commune de communiquer sur l'accueil de cet évènement,

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE DE :

- **d'AUTORISER** M. le Maire à signer le projet de convention proposé par le Comité d'Organisation de la France en Courant pour l'accueil être ville de demi-étape le 27 juillet,
- **De CHARGER** M. le Maire de sa mise en œuvre et de signer tous les documents nécessaires à cet effet.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Par :	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	
Ne prend pas part au vote :	-

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de Séance,



Blandine Lailheugue

Le Maire,



Claude Faucher

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
21 MAI 2026



La plus longue course pédestre, en relais, sur les routes de France
Projet de convention pour l'arrivée et le départ dans les villes demi-étape.

Entre les soussignés, la commune de Saint-Paul-de-Tartas, représentée par Mme ou M _____ maire,
et la France En Courant, représentée par M André SOURDON, président.

Afin d'accueillir l'arrivée et le départ des coureurs, le 27/07/2026 lors de la 9^e étape du 37^e tour de la France En Courant reliant Le Pouzin à Saint-Alban-de-Limagnole, la France En Courant sollicite :

Sur le lieu de l'arrivée que vous aurez déterminé :

- La mise à disposition d'un emplacement équipé d'une prise électrique permettant
 - o L'installation de l'arche d'arrivée et de départ (8mx8m),
 - o Le branchement de la sono,
 - o Le stationnement de 8 à 10 véhicules à proximité immédiate pour les organisateurs.

Ce lieu est situé : _____

A proximité, si possible :

- Mise à disposition, pour la matinée, d'une salle et/ou gymnase avec sanitaires permettant aux coureurs et de se reposer avant de reprendre la course vers la ville étape.

A votre gré, les coureurs apprécient toujours un petit rafraichissement et quelques fruits.

Ce lieu est situé : _____

La France En Courant se charge d'organiser et d'animer cet emplacement. Le départ pourra être donné par Mme ou M le Maire ou son représentant
Nos flécheurs, qui précèdent les coureurs, prendront contact avec vous en début de matinée. Ils repéreront l'emplacement où sera installé le matériel ainsi que l'accès à la salle de repos.

Merci de préciser le numéro de portable de la personne à contacter :

Mme ou M _____	Téléphone : / / / / /
----------------	--------------------------------------

La ville a toute latitude pour communiquer auprès de ses administrés, de la presse, des clubs de course à pied, de l'Office de tourisme, des commerçants, des centres d'accueil d'enfants etc.

Préalablement à l'utilisation des locaux, la France En Courant reconnaît avoir souscrit une assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à sa disposition. La police porte le numéro 1540339 F 5004 auprès de la MAPA (Mutuelles d'Assurances des Professions Alimentaires).

La France en Courant s'engage à restituer les locaux dans l'état où ils ont été prêtés et à remettre les clés aux Services de la mairie par le responsable désigné par M. André SOURDON.

Fait à _____, le ____/____/2026

Signatures

Mme M _____ Maire de _____	M André SOURDON Président et organisateur de la France en Courant
-----------------------------------	--